

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Delphine BERNARD à Magali NEGRE Xavier MAFFRE à Anthony DURAND
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

Secrétaire de séance: Anthony DURAND

OBJET : VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU TARN DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DU PORTAIL HAUT

Le Conseil Municipal, décide de solliciter auprès du Département du Tarn une subvention dans le cadre des travaux de voirie concernant la Rue du Portail Haut

Montant subventionnable 45 % de 24 732, 45 € HT

Plan de financement prévu :

. Subvention du département :	10 967.60 €
. Subvention communauté d'agglo :	10 000 €
. Participation de la commune :	<u>64 312.40 €</u>
	85 280 €

Le conseil municipal s'engage vis à vis du Département :

1. A ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée,
2. A commencer l'exécution dans un délai maximum d'un an suivant la date de la décision de subvention sous peine de suppression de plein droit de ladite subvention.
3. A inscrire, dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de subvention départementale, les crédits correspondants à sa participation au financement du projet.

Secrétaire de séance : Anthony DURAND

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 10 avril 2025

Le MAIRE

Jérôme CROS

